

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D63_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE., Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Attribution d'un fonds de concours au SIGERLY pour la création d'un éclairage public dans la cour de la Tatière

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI le rapport présenté par M. l'Adjoint délégué, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5212-24,
- MM. Nicolas PASTY et Vincent ALAMERCERY n'ayant pas pris part au vote de la présente délibération en tant que personne intéressée,
- **DECIDE :**
 - **De financer** sur le budget 2022 l'opération de création d'un éclairage public dans la cour de la Tatière estimée à 3800€, en versant au SIGERLY un fonds de concours d'un montant de 2800€
 - **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
 - **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09.05.2022

- Publication ou affichage le 09.05.2022

Eric BELLOT, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

